



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

Etablissement Public Foncier de
Grand Est
Service Opérationnel DTS

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

PLOMBIERES LES BAINS - Travaux de Mise en sécurité des bâtiments des Anciens Thermes - Mission Maitrise d'œuvre

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

26-038

Date limite de remise des plis

21/09/2026 à 12:00

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Etablissement Public Foncier de Grand Est

Service Opérationnel DTS

Représentant : Monsieur Alain TOUBOL Directeur général

Adresse : EPFGE

Rue Robert Blum - C.S. 10245

54701 PONT A MOUSSON CEDEX

Téléphone : 03 83 80 40 20

Courriel : contact@epfge.fr

Site internet : <https://www.epfge.fr/>

■ Description de la prestation :

Le présent accord cadre a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise en sécurité, curage, de bâtiments pour une gestion durable des bâtiments thermaux à PLOMBIERES LES BAINS (88)

Le présent marché public est un accord-cadre à bons de commande mono attributaire et à marchés subséquents de Prestations Intellectuelles au sens des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre est conclu pour un montant annuel par attributaire :

Minimum : sans ;

Maximum de 1 000 000 € HT.

Code CPV	Libellé CPV
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	PLOMBIERES LES BAINS - Travaux de Mise en sécurité des bâtiments des Anciens Thermes - Mission Maîtrise d'œuvre
Acheteur	Etablissement Public Foncier de Grand Est
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquent sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Plombières les bains, rue Liétard
Durée	10 An(s)
Variation des prix	Révisibles formule $0,15 + 0,85 \times (I_m/I_o)$ à la date anniversaire
Nature des prix	Prix unitaires et forfaitaire

■ Forme de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est un accord-cadre mono-attributaire. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et de marchés subséquents.

Les missions de conception de maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise en sécurité, curage, de bâtiments pour une gestion durable des bâtiments thermaux seront exécutées via des marchés

subséquents selon le phasage opérationnel qui sera établi. Elles seront passées en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-7 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Une première phase concernera l'élaboration de diagnostics des bâtiments constituant l'ensemble thermal dit «Napoléon», ainsi que l'élaboration d'un lot de travaux de fermeture, de protection contre les intrusions et de mise en sécurité urgents

Les prestations ponctuelles ou particulières d'accompagnement du maître d'ouvrage et ses partenaires pourront être exécutées par l'intermédiaire de bons de commande selon les prix unitaires établis.

■ **Montant l'accord-cadre**

L'accord-cadre est conclu avec sans minimum et avec un montant maximum de 1 000 000 euros HT pour la durée totale de l'accord-cadre, en application de l'Article R2162-4 du Code de la commande publique.

■ **Délai d'exécution prévisionnel**

Le délai d'exécution est mentionné aux pièces contractuelles.

La durée de l'accord cadre est de 10 ans ferme à compter de sa notification.

Il est précisé que la durée d'exécution des marchés subséquents ou des bon de commandes passés sur la base du présent accord-cadre peut se prolonger au-delà de la date limite de validité de cet accord-cadre.

■ **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le Présent Règlement de Consultation
- Acte d'engagement
- BPU : Bordereau de prix unitaire
- DQE : Détail quantitatif estimatif
- Cadre Forfaitaire pour Marchés Subséquents
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- Programme de MOE et ses annexes
- Liste des surfaces des différents bâtiments parcelle par parcelle.
- Déclaration sur l'honneur : Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation (modèle fourni par l'acheteur).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : Valérie DECIZE, valerie.decize@epfge.fr

- Dates et horaires :

- Le 1 septembre de 9h30 à 12h et de 15h à 17h
- Le 10 septembre de 9h30 à 12h et de 14h à 15h15
- Le 11 septembre de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
- Le 18 septembre de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Le candidat devra prendre contact par messagerie avec le représentant du maître d'ouvrage pour faire connaître la date de visite obligatoire qu'il choisit. Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur. Une ou plusieurs visites supplémentaires (non obligatoires) sont fortement recommandées, elles pourront être choisies parmi les dates proposées ci-dessus ou convenue au cas par cas plus de 24h à l'avance avec la représentante de la maîtrise d'ouvrage.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

Les candidats sont informés que les questions et les demandes d'informations complémentaires pendant la phase consultation, seront reçues jusqu'au **sixième** jour avant la date limite de remise des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Il est demandé au candidat qui s'appuie sur les capacités financières d'une autre entreprise de fournir un engagement de cette dernière.</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i> • <i>Qualification OPQIBI n°0902 « Maîtrise d'œuvre en désamiantage » - ou qualification équivalente ou références équivalentes ;</i> • <i>Qualification OPQIBI n°1208 « Études de déconstruction d'ouvrages » - ou qualification équivalente ou références équivalentes ;</i> • <i>Qualification OPQIBI n°1907 « Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la déconstruction de bâtiment » - ou qualification équivalente ou références équivalentes ;</i> • <i>Qualification OPQIBI n°1209 « Étude en restauration d'ouvrages » - ou qualification équivalente ou références équivalentes</i> • <i>Architecture du patrimoine</i> • <i>Qualification OPQIBI n°1321 « maîtrise d'œuvre de fluides complexes » - ou qualification équivalente ou références équivalentes</i> • <i>Qualification OPQIBI n°1316 « études de traitement d'air des locaux à atmosphère contrôlée » - ou qualification équivalente ou références équivalentes</i> • <i>Qualification OPQIBI n°1309 « Etudes d'installations sanitaires et d'assainissement courantes » - ou qualification équivalente ou références équivalentes</i> • <i>Qualification OPQIBI n°1905 « Etudes énergétiques des bâtiments » - ou qualification équivalente ou références équivalentes</i> • <i>Qualification OPQIBI n°1302 « études des réseaux complexes de distribution d'eau » - ou qualification équivalente ou références équivalentes</i> • <i>Qualification OPQIBI n°1225 « étude en démolition restauration d'ouvrages » - ou qualification équivalente ou références équivalentes</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales références similaires (huit maximum) aux prestations objet du présent marché effectuées durant les cinq dernières années. Indiquer le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	
Déclaration sur l'honneur	<i>Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation (modèle fourni par l'acheteur).</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
Cadre financier de la rémunération maximale pour les marchés subséquents,	Cadre financier
CCAP	<i>Cahier des clauses administratives particulières</i>
Programme	<i>Programme de MOE et ses annexes</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif : partie Prix Unitaires et partie Marchés Subséquents</i>
Mémoire technique	o Partie 1 - La constitution et l'organisation de l'équipe affectée à la mission • Présentation de l'équipe avec indication des titres d'études, de l'expérience professionnelle et du domaine d'expertise de chacun des membres, • Présentation de l'organisation de l'équipe projet à travers un organigramme, • Désignation d'un correspondant et de son suppléant, • Tout autre élément permettant de justifier des compétences nécessaires à la conduite du projet et mises en évidences dans le programme de travaux et les divers documents de la consultation. o Partie 2 - La méthodologie d'intervention proposée • Déroulement et enchaînement envisagé des différentes phases des marchés subséquents selon les compétences attendues, • Présentation des moyens mis en place afin de satisfaire aux besoins du pouvoir adjudicateur lors des missions ponctuelles du BPU, • Tout autre élément permettant d'appréhender la méthodologie proposée o Partie 3 - Spécificités et enjeux du projet • Présentation des principaux enjeux identifiés et de la méthodologie envisagée pour gérer les particularités du projet en marchés subséquents • Tout autre élément permettant d'appréhender la compréhension des spécificités du projet par le candidat afin de répondre aux objectifs du pouvoir adjudicateur. Cette note méthodologique ne devra pas excéder 30 pages recto. Les pages des mémoires qui iraient au-delà de cette limite ne seraient pas analysées. La page de garde, les éventuels CV et annexes ne sont pas pris en compte dans cette limite.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

La taille maximale de l'offre remise par le candidat ne pourra dépasser 1 GO.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

EPFGE
Rue Robert Blum - C.S. 10245
54701 PONT A MOUSSON CEDEX
Contact : Plateforme des achats de l'Etat - PLACE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé,

comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres, et leur pondération, sont les suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 %)	
2. Valeur technique (50 %)	
- Sous critère n°1 (30 pts)	> Adéquation et qualité de la constitution et de l'organisation de l'équipe affectée à la mission (expérience, disponibilités, réactivité) pour chaque phase (conception, coordination et suivi des travaux), > Qualité et pertinence de la note explicative au sein de laquelle le candidat détaille sa compréhension de l'opération, des objectifs attendus et de ses enjeux (coûts et délais, performance environnementale, phasage des opérations...), > Qualité et pertinence de la méthodologie générale pour atteindre les objectifs de la mission ou les optimiser,
- Sous critère n°2 (10 pts)	Les outils et processus mis en œuvre pour : Centraliser et partager les données techniques (plans, calculs, diagnostics). Capitaliser sur les retours d'expérience et les savoir-faire (y compris ceux des artisans). Assurer la traçabilité des décisions (modifications, non-conformités). Les dispositifs de pérennité : Archivage sécurisé (physique et numérique), avec mention des normes appliquées. Transmission des compétences en cas de turnover. Les indicateurs de suivi proposés pour mesurer l'efficacité de ces dispositifs. Un exemple concret issu d'un projet antérieur illustrant la réussite de cette approche sur le long terme, pour tous les intervenants de l'équipe.

Critère et pondération	Descriptif
- Sous critère n°3 (10 pts)	Adéquation de l'expérience de l'équipe aux enjeux thermaux du projet. Pertinence des références présentées en matière de bâtiments thermaux (complexité technique, innovations apportées, respect des contraintes réglementaires spécifiques). Méthodologie proposée pour répondre aux défis du projet (gestion des ambiances humides, performance énergétique, matériaux adaptés, etc.). Proposition de solutions techniques inspirées de retours d'expérience sur des projets similaires : bâtiments thermaux et bâtiments patrimoniaux.

Le critère valeur technique sera noté sur 50 points. Toute note inférieure à 25 points sera éliminatoire.

Le prix des prestations sera noté sur 50 points.

La note maximale du critère prix sera attribué à l'offre la moins disante, les autres offres obtiendront une note inversement proportionnelle.

En cas d'égalité totale de points entre plusieurs candidats, le classement sera effectué sur la base du critère « valeur technique ».

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Nancy

5, Place de la Carrière
C.O. n° 20038
54036 NANCY Cedex
Téléphone : 03 83 17 43 43
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
Télécopie : 03 83 17 43 50
Site internet : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)